ASSEMBLÉE NATIONALE

RENFORCER LE PARCOURS INCLUSIF DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 25

présenté par
Mme Pantel et Mme Rossi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.